



Le CDEN qui a, à son ordre du jour la carte scolaire 2016, est repoussé au mardi 15 mars

Le SNUDI-FO 94, la CGT Educ'action 94 et SUD Education 94 appellent à

un rassemblement départemental

le mardi 15 mars à 9h devant la Préfecture de Créteil

☞ Pour l'annulation des 99 fermetures de classes,

☞ Pour l'ouverture des classes demandées par les écoles, pour la création des postes nécessaires : remplaçants, RASED, médecine scolaire...

Une réunion départementale des délégués d'écoles

Ce même jour à 14h à la maison des syndicats de Créteil

99 fermetures de classes : Une carte scolaire inacceptable !

Les organisations syndicales SNUDI-FO 94, CGT Educ'action94 et SUD Education 94, qui ont déposé un préavis de grève commun, invitent les écoles à se mettre en grève et à venir massivement avec parents et élus au rassemblement départemental du mardi 15 mars à 9h devant la préfecture de Créteil pour exiger l'annulation des 99 fermetures de classes (pour 83 ouvertures réelles alors que 1066 élèves supplémentaires doivent être accueillis à la rentrée prochaine). Nous demanderons que toutes les écoles présentes soient reçues et leurs situations revues.

Lors du CTsD du 19 février, aucune voix ne s'est portée pour soutenir la carte scolaire* présentée par la nouvelle DASEN dans le cadre des directives de la Ministre. Impossible d'accepter que cette carte scolaire soit entérinée par le CDEN. Les fermetures doivent être annulées et les classes ouvertes !

Attention les intentions de grèves doivent être adressées à votre IEN avant vendredi 11 mars au soir.

* Néanmoins, nous regrettons que les représentants du SE-UNSA se soient abstenus (FO, CGT et SNUipp votant contre), permettant ainsi à la DASEN de faire entériner sa carte scolaire sans avoir à reconvoquer un nouveau CTsD qui l'aurait obligée à procéder à un réexamen des mesures (en cas de vote Contre unanime des représentants des personnels, la DASEN est contrainte de convoquer un nouveau CTsD et de rouvrir la discussion sur les mesures envisagées – article 48 du décret 2011-184 du 15 février 2011).

Projet de loi « travail », poursuite de la mise en œuvre des rythmes scolaires, fermetures de classes... Nous sommes confrontés à une offensive gouvernementale sans précédent.

La loi travail de la ministre El Khomri, c'est la casse du code du travail, donc de toutes les garanties collectives. C'est l'insécurité et la précarité accrues pour tous les salariés. C'est aussi une attaque dirigée particulièrement contre la jeunesse. Tous les salariés sont concernés, qu'ils soient dans le privé ou dans le public.

Dans la Fonction publique, PPCR avec notamment l'avancement à la seule ancienneté dès 2017, le compte personnel d'activité (CPA) contre les dispositions statutaires qui garantissent nos droits ; les rythmes scolaires et le projet de modification du décret statutaire des PE ..., sont une politique d'ensemble de remise en cause des droits collectifs.

Qui peut croire que le statut général de la Fonction publique résisterait longtemps après la mise en œuvre du projet de loi El Khomri ?

Dès mercredi 9 mars nous appelons à manifester aux côtés des jeunes pour exiger le retrait pur et simple du projet de loi « travail » qui n'est ni amendable, ni négociable.

Pour préparer la grève : réunion départementale des délégués d'écoles le mardi 15 mars à 14h à la maison des syndicats de Créteil

Mercredi 10 février, 250 professeurs des écoles, représentant 134 écoles de 34 communes du Val-de-Marne, se sont réunis avec les syndicats SNUDI-FO, CGT Educ'Action, SUD Education et les syndicats FO et CGT des agents territoriaux de plusieurs communes, en assemblée départementale de délégués d'école pour l'arrêt de la réforme des rythmes scolaires, la préservation des salles de classes et la défense des droits statutaires de tous les personnels. 250 délégués qui ont affirmé que les revendications sont légitimes, tant celles sur les rythmes que celles concernant la carte scolaire, toutes doivent être satisfaites et qui ont décidé de se constituer en comité de délégués de préparation à la grève avec les syndicats.

Le 10 février après-midi une délégation mandatée (constituée d'enseignants, d'agents et de représentants des syndicats FO, CGT et SUD) par l'assemblée des 250 a été reçue à la Préfecture par un représentant du cabinet du préfet et la secrétaire générale de l'IA. L'ensemble des revendications précises ont été déposées. Là encore, aucune réponse n'a été apportée.

Un préavis de grève commun a été déposé par les syndicats SNUDI-FO, CGT et SUD. Lundi 22 février, lors de la négociation préalable avec l'Inspectrice d'Académie et la secrétaire générale de l'IA, l'ensemble des revendications précises ont à nouveau été défendues (tant sur la carte scolaire que sur les rythmes). Là encore, aucune réponse précise n'a été apportée.

Dans l'appel adopté le 10 février les 250 délégués déclaraient avec les organisations syndicales **« S'ils ne cèdent pas alors préparons la grève dans toutes nos écoles, dans toutes les écoles du département. Dans l'unité nous ferons reculer le gouvernement. Nous décidons de nous constituer en comité de délégués de préparation à la grève avec les syndicats. Nous invitons les collègues de toutes les écoles du département à désigner des délégués et à organiser ainsi le réseau dans chaque commune, chaque circonscription en rédigeant des cahiers de doléances, ensemble enseignants et agents territoriaux, en s'adressant aux parents pour les alerter sur la détérioration des conditions d'apprentissage pour les élèves, pour préparer la grève dans l'unité pour gagner. »**

Oui, face à l'offensive gouvernementale, la grève est à l'ordre jour. Dans chaque école, prenons position pour le retrait du projet de loi « travail », établissons notre cahier de doléances, désignons nos délégués.

Participons à la réunion départementale des délégués d'école avec les syndicats mardi 15 mars à 14h à la Maison départementale des syndicats à Créteil.

Projet de loi « travail » :

Tous les salariés sont concernés, qu'ils soient dans le privé ou dans le public.

Licenciements facilités, plafonnement des indemnités prud'homales, taux de majoration des heures supplémentaires et modulation du temps de travail sur plusieurs années seraient fixés entreprise par entreprise, mise en place de référendums pour contourner les organisations syndicales et faciliter le chantage à l'emploi, révision unilatérale du contrat de travail sous peine de licenciement... C'est la remise en cause de la hiérarchie des normes : l'accord d'entreprise primerait sur des garanties nationales et pourrait remplacer les règles du code du travail. Ce serait la fin de la négociation collective et de l'action syndicale au niveau des branches. **C'est la destruction pure et simple du code du travail et des droits des salariés. Nous sommes tous concernés... Ni amendable, ni négociable : RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL !**

Dans la fonction publique c'est la disparition de notre statut qui est à l'ordre du jour...

Le projet El Khomri intègre un article habilitant le gouvernement à appliquer le compte personnel d'activité (CPA) aux fonctionnaires. L'objectif est clair : remplacer les règles statutaires qui garantissent les droits des fonctionnaires par un « compte personnel ». Les garanties collectives en matière de salaire, de missions, de carrière, de temps de travail... laisseraient la place à une individualisation généralisée.

A la clé, partout : mutualisations, mobilité, remise en cause des qualifications et des statuts... Réforme des rythmes scolaires, projets éducatifs territoriaux, réforme du collège... toutes ces mesures visent à remplacer les règles nationales par du droit local.

Quant au protocole « *parcours professionnel, carrières, rémunérations* » (PPCR), que nos organisations syndicales ont refusé de signer, il s'attaque à nos salaires en supprimant les réductions d'ancienneté dans les passages d'échelon (dès 2017 suppression du choix et du grand choix et généralisation de l'ancienneté) et vise à faire exploser les statuts en fusionnant les trois corps de la fonction publique, en généralisant l'interministérialité et la « mobilité forcée ».